

*Le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris*

La Présidente de la région Île-de-France

Arrêté

fixant la composition et portant nomination des membres du comité régional de la biodiversité de la région Île-de-France

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.371-3 et D.134-20 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des relations entre le public et les administrations ;

Vu le décret 2011-833 du 12 juillet 2011 fixant la liste des instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable ;

ARRÊTENT

Article 1 : Il est institué un comité régional de la biodiversité pour la région Île-de-France. Il constitue un lieu d'information, d'échange, de concertation et de consultation sur toutes les questions relatives à la biodiversité au sein de la région.

Article 2 : La présidence est assurée conjointement par la Présidente du conseil régional et le Préfet de la région d'Île-de-France ou par leurs représentants respectifs.
Le secrétariat du comité est assuré conjointement par la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France et par la direction de l'environnement du Conseil régional d'Île-de-France.

Article 3 : Le comité est constitué de cinq collèges :

1/ Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, 24 membres

- Sophie DESCHIENS, Conseil régional d'Île-de-France,
- Yann WEHRLING, Conseil régional d'Île-de-France,

- Florence de PAMPELONNE, Conseil régional d'Île-de-France,
- Guillaume PRÉVEL, Conseil régional d'Île-de-France,
- Claire DADOU-WILLMANN, conseil économique, social et environnemental d'Île-de-France,
- Jean-François PARIGI, Conseil départemental de la Seine-et-Marne,
- Joséphine KOLLMANNSBERGER, Conseil départemental des Yvelines,
- Nicolas MEARY, Conseil départemental de l'Essonne,
- Yves REVILLON, Conseil départemental des Hauts-de-Seine,
- Belaïde BEDREDDINE, Conseil départemental de Seine-Saint-Denis,
- Jean-Pierre BARNAUD, Conseil départemental du Val-de-Marne,
- Céline VILLECOURT, Conseil départemental du Val-d'Oise,
- Christophe NAJDOVSKI, Ville de Paris,
- Antoinette GUHL, Métropole du Grand Paris,
- Jean-Luc TEMOIN, Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse,
- Joël BOUCHEZ, Parc naturel régional Oise-Pays-de-France,
- Dominique HERPIN-POULENAT, Parc naturel régional du Vexin français,
- Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Parc naturel régional du Gâtinais français,
- Anne-Marie NUYTENS, Syndicat mixte d'études et de préfiguration du projet de Parc naturel régional de la Brie et des Deux Morin,
- Guy GEOFFROY, commune de Combs-la-Ville,
- Jean-Baptiste LECORRE, fédération nationale des communes forestières,
- Marie-Hélène MAGNE, Établissement Public Territorial Paris-Est-Marne et Bois,
- Jean-Marc CHANUSSOT, commission locale de l'eau du Bassin versant de l'Yerres
- Sylvain BERRIOS, Établissement public territorial de Bassin, Seine-Grands-Lacs,

2/ Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics – 12 membres

- Jean-Marc PICARD, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports,
- Sylvie PIERRARD, Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
- Valérie BELROSE, Direction départementale des territoires du Val d'Oise,
- Michel BEAL, Agence Île-de-France ouest de l'Office national des forêts,
- Virginie VEAU, Agence Île-de-France est de l'Office national des forêts,
- Magali CHARMET, Direction régionale Île-de-France de l'Office français de la biodiversité,
- Vincent GRAFFIN, Agence de l'eau Seine-Normandie,
- Cécile RAOUX, Voies navigables de France,
- Julie TISSOT, Établissement public d'aménagement Paris-Saclay,
- Soraya HAMRIOUI, Grand Paris Aménagement,
- Frédéric WILLEMIN, Société du Grand Paris,
- Judith CUBERTAFOND, Établissement public foncier d'Île-de-France,

3/ Collège des représentants d'organismes socio-professionnels, de propriétaires, d'usagers de la nature, de gestionnaires et d'experts de la région – 17 membres

- Damien BALOGE, Chambre de commerce et d'industrie d'Île-de-France,
- Luc JANOTTIN, Chambre d'agriculture de région Île-de-France,
- Julie MISSONNIER, Institut Paris-Région
- Lucile DEWULF, Agence régionale de la biodiversité d'Île-de-France,
- Patrick CLOGENSON, Coordination rurale Île-de-France
- Cyrille MILARD, Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France

- Diane BAUSSON, Association francilienne des industries pour l'étude et la gestion de l'environnement et de la sécurité,
- Philippe HELLEISEN, Agence des espaces verts de la région Île-de-France,
- Vivien MOLINENGO, Club infrastructures linéaires et biodiversité,
- Johanne CUSSET, Société d'aménagement foncier et d'établissement rural Île-de-France,
- Annette GOGNEAU, Fédération régionale de randonnée pédestre,
- Xavier JENNER, Centre régional de la propriété forestière,
- Odile DROUILLY, Union régionale des Conseils en architecture, urbanisme et environnement d'Île-de-France,
- Arnaud CROLAIS, Île-de-France Mobilités,
- Matthieu RIVET, Caisse de dépôts et consignations biodiversité
- Patricia SAVIN, Association Orée,
- Sébastien DEGAND, Union nationale des industries de carrières et des matériaux de construction,

4/ Collège des associations, organismes, fondations pour la biodiversité – 17 membres

- Irène NENNER, France nature environnement Île-de-France,
- Samuel JOLIVET, Office pour les insectes et leur environnement,
- Marie-Odile GRANCHAMP, Société nationale de protection de la nature,
- François VERRET, Ligue pour la protection des oiseaux,
- Véronique BORGNE, Association française interprofessionnelle des écologues,
- Catherine DECAUX, Association ESPACES,
- Adeline CORBEL, Association régionale de pêche et de protection du milieu aquatique d'Île-de-France,
- Jean-Denis BERGEMER, Fédération des chasseurs de Seine-et-Marne,
- Jean-Luc BARRAILLER, Fédération interdépartementale de chasse d'Île-de-France,
- Anne-Charlotte BEAUGRAND, Groupement des agriculteurs biologiques d'Île-de-France,
- Christine PRAT, association NaturEssonne,
- Jean-Philippe SIBLET, association des naturalistes de la vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau,
- Marika DUMEUNIER, association Noé,
- Sylvie VAN DEN BRINK, Association des amis naturalistes des coteaux d'Avron,
- Fiona LEHANE, Association pour la valorisation des espaces nature du Grand-Voyeux,
- Tony RENUCCI, Association RESPIRE,
- Nila SOUPRAYEN-CAVERY, Association de gestion de la réserve naturelle de la Bassée,

5/ Collège des scientifiques ou représentants d'organismes de recherche, d'étude ou d'appui aux politiques publiques et de personnalités qualifiées – 7 membres

- Aurore MOLLEREAU, Conservatoire botanique national du Bassin parisien,
- Luc ABBADIE, Groupe régional d'études pour l'environnement et le climat,
- Jean-Pierre GELY, conseil scientifique régional du patrimoine naturel,
- Antoine PEREZ MUNOZ, Bruitparif,
- Adrienne RESSAYRE, Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,
- Jonathan MARKS-PERREAU, ARVALIS,
- Marine LINGLART, Urbaneco.

Article 4 : Les membres du comité régional de la biodiversité sont nommés pour une durée de cinq

ans.

Le membre du comité qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions.

Article 5 : Le comité se réunit sur convocation de ses présidents, en tant que de besoin, et au moins une fois par an. Les présidents fixent l'ordre du jour. Le comité peut également être réuni à la demande de plus de la moitié de ses membres et émettre, de sa propre initiative, des propositions ou des recommandations. Les membres du comité ne peuvent prendre part aux délibérations lorsqu'ils ont un intérêt personnel à l'affaire qui en est l'objet.

Les modalités de fonctionnement du comité régional de la biodiversité sont complétées par un règlement intérieur.

Article 6 : Le préfet de la région d'Île-de-France, et la Présidente de la région Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et de la région Île-de-France.

À Paris, le 20 DEC. 2021

Le Préfet de la Région d'Île-de-France,

Préfet de Paris
Le Préfet de la Région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

Marc GUILLAUME

La Présidente de la région Île-de-France

